

Bulletin élaboré dans le cadre du réseau de surveillance Bassin Sud-Ouest, sur la base des observations réalisées par la chambre régionale d'agriculture du Limousin, la Fredon Limousin, les chambres départementales d'agriculture de la Dordogne, de la Corrèze et du Lot, la CAPEL, la Périgourdine, LIMDOR, Ecolim, Invenio et les agriculteurs observateurs.

Bulletin disponible sur <http://www.limousin.synagri.com/>, sur <http://draaf.limousin.agriculture.gouv.fr/>

et sur <http://www.fredon-limousin.fr/> et sur les sites des Chambres Régionales d'Agriculture et DRAAF d'Aquitaine, de Midi-Pyrénées et de Poitou-Charentes

Abonnement gratuit sur simple demande à [accueil@limousin.chambagri.fr](mailto:accueil@limousin.chambagri.fr)

## Stade phénologique

D'après les observations réalisées en Corrèze, Haute-Vienne, Dordogne, Charentes et dans le Lot, pour l'ensemble des variétés hybrides (Marigoule, Bouche de Bétizac, Bournette), le stade majoritaire des chatons mâles unisexués est la fin du stade Hm « chute des chatons ».



En Limousin, le 16/07

Le stades de début de « grossissement des bogues » est généralisé pour les variétés hybrides.

Directeur de publication :  
Monsieur Jean-Philippe VIOLLET  
Président Chambre Régionale d'Agriculture du Limousin  
Boulevard des Arcades  
87 060 LIMOGES CEDEX  
05 55 10 37 90  
[accueil@limousin.chambagri.fr](mailto:accueil@limousin.chambagri.fr)

Référents filières et rédacteurs du bulletin :  
Raphaël RAPP

Chambre Régionale d'Agriculture du Limousin  
87060 LIMOGES CEDEX  
05 55 10 37 90  
[raphael.rapp@limousin.chambagri.fr](mailto:raphael.rapp@limousin.chambagri.fr)

## Carpocapse du châtaignier (*Cydia splendana*)

### Eléments de biologie

*Cydia splendana* est un petit papillon nocturne de couleur grise (voir photo ci-dessous) ou gris clair (deux formes existent).

Pour l'identifier : **Ailes antérieures, gris cendré, traversées de fines lignes claires** ; à l'angle postérieur, une tache gris argenté bordée de brun et renfermant 4 petits traits noirs.



Forme sombre de *Cydia splendana*, le carpocapse de la châtaigne

Contrairement à d'autres espèces de carpocapses, comme le carpocapse de la pomme, *Cydia splendana* n'a qu'une seule génération par an (on le dit « univoltin »), qui se développe de fin juillet à fin septembre.

Passant l'hiver dans le sol sous une forme larvaire, ***Cydia splendana* vole donc dès la fin juillet** (premières émergences significatives dans la première semaine d'août en 2013, année tardive) pour deux pics de vol 2013 observés vers la fin du mois d'août et la mi-septembre.

**La ponte débute quelques jours après la sortie des femelles.** Elles pondent en moyenne 100 œufs déposés le long des nervures sur chacune des faces des feuilles situées à proximité des bogues.

**L'éclosion débute 10 à 12 jours après la ponte.** La larve peut atteindre jusqu'à 12 à 16 mm et une couleur blanche ou rosée en fin de développement. Elle passe par plusieurs stades larvaires :

- ✚ **Le stade baladeur** : la chenille accède à la bogue en circulant sur le feuillage et les rameaux. Elle y pénètre jusqu'à l'intérieur de la châtaigne.
- ✚ **5 stades larvaires** : la chenille poursuit sa croissance dans le fruit pendant 40 à 45 jours, durant lesquels elle se nourrit de l'amande et creuse une galerie qui contient ses excréments.
- ✚ **À la fin de sa croissance**, la larve perce l'enveloppe de la châtaigne et s'enfonce dans le sol. Elle tisse un cocon (hibernaculum) et entre en diapause pour se métamorphoser l'été suivant.

On obtient donc des fruits véreux, particulièrement susceptibles au développement des pourritures des châtaignes.

### Réseau de piégeage 2014

**Afin de vous aider à mieux cibler les pics de vols du carpocapse de la châtaigne et de collecter des données quant à l'évolution de l'espèce sur nos régions, un réseau de pièges à phéromones a été mis en place en ce début juillet sur nos régions.**

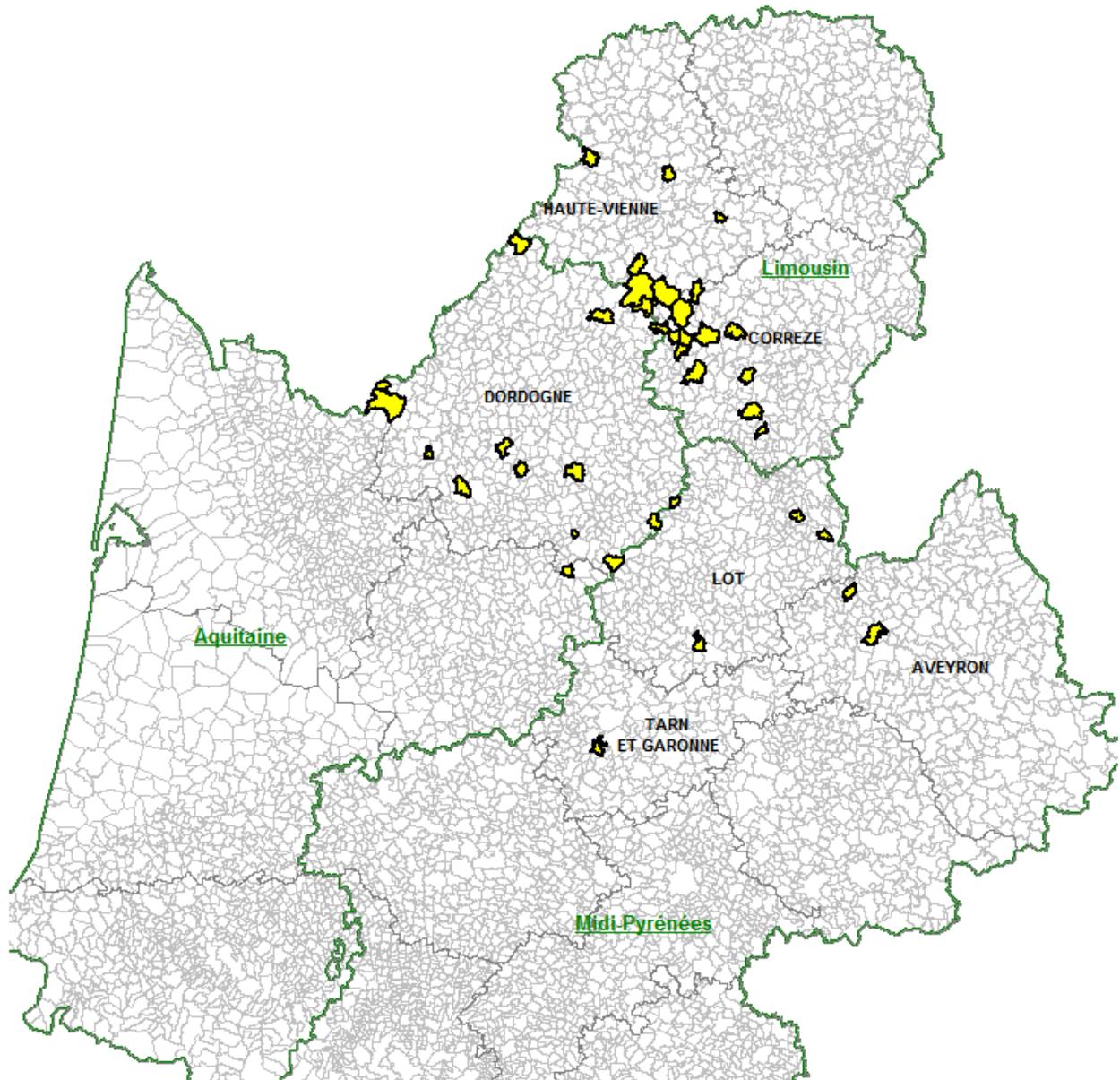
Avec le **suiti de quelques 100 pièges à phéromones répartis sur 52 vergers de producteurs volontaires** (voir carte page suivante), ce réseau vous permettra de suivre de manière régulière, tout au long des mois de juillet, août et septembre, l'apparition et les pics de vols de *Cydia splendana* sur nos régions du Sud-Ouest.

### **Evaluation du risque – carpocapse du châtaignier**

Les tous premiers papillons ont été capturés en Sud-Corrèze et Dordogne (Douville).

Bien qu'il y ait de fortes disparités selon les années, **une première analyse comparative de ces dates de tout début de vol amène à penser que les pics de vols pourraient avoir lieu de mi-août à début septembre, selon la précocité des secteurs.**

Les premières attaques dans les bogues et les fruits sont observables en moyenne 12 à 15 jours après le début du vol.



**Les communes couvertes par le réseau 2014**

**En Corrèze :** Vignols, Saint-Sornin-Lavolps, Allassac, Beyssenac, Benayes, Vigeois, Chameyrat, Lostanges, Lubersac, Beynat, Saint-Jal, Beysnac

**En Haute-Vienne :** Coussac-Bonneval, Rhilac-Rancon, Masleon, Saint-Yrieix-la-Perche, La Meyze, Javerdat, Glandon

--

**Dans le Lot :** Molière, Sabadel-Latronquière, Cieurac, Masclat, Milhac

**Dans l'Aveyron :** Rignac, Les Albres

**Dans le Tarn-et-Garonne :** Castelmayran

--

**En Dordogne :** Le Bugue, Nabirat, Sarrazac, Villefranche du Périgord, Saint-Marcory, La Roche-Chalais, Saint-Félix-de-Villadeix, Douville, Saint-Sauveur-Lalande, Busseroles, Parcoul

## Cynips du châtaignier (*Dryocosmus kuriphilus*)

Le Cynips du châtaignier (*Dryocosmus kuriphilus*) est un ravageur spécifique du châtaignier qui nous vient de Chine.

Les adultes sont des micro-hyménoptères (guêpes) de 2,5 à 3 mm de long. Les larves sont apodes et de couleur blanche.

Chaque femelle adulte, dont la durée de vie est d'une dizaine de jours, pond une centaine d'œufs. Il est important de mentionner que chez nous, la totalité des adultes de cynips sont des femelles, qui se reproduisent alors par parthénogenèse (reproduction asexuée).

Les larves éclosent au bout de 30 à 40 jours et débutent leur croissance (1<sup>er</sup> stade larvaire), dans le bourgeon, sans que leur présence ne laisse la moindre trace. A l'automne, elles cessent leur développement et passent l'hiver, incognito. Au printemps, leur développement provoque la formation de galles qui empêchent ou limitent fortement la fructification et le développement végétatif de l'arbre.

### Observations du réseau

Depuis le printemps 2011, des foyers ont été signalés en Aquitaine, Midi-Pyrénées et Limousin.

#### **Les observations de ce printemps/été 2014 font état de deux phénomènes :**

- **Une expansion de la zone de présence du cynips du châtaignier**, notamment du foyer sud-corrézien en direction du nord-ouest, le long de la vallée de la Dordogne ou encore dans le Tarn-et-Garonne, où le cynips a été trouvé cet hiver...
- **Une densification de la présence du cynips au sein des zones atteintes.**

### **Evaluation du risque – cynips du châtaignier**

**L'émergence du cynips est en cours.** Elle peut se prolonger jusqu'à la première quinzaine d'août, selon les secteurs. Attention à prendre toutes les dispositions possibles (éviter les trajets entre vergers...) pour limiter sa propagation vers les zones encore indemnes.

**Le risque est donc très important sur Marigoule, variété très sensible. A l'opposé, Bouche de Bétizac semble présenter actuellement une résistance au ravageur. .**



*Cynips à l'émergence*

Premier bilan de la mise en place d'un réseau de lutte biologique contre le Cynips du châtaignier (*Dryocosmus kuriphilus*)

**Le réseau 2014 a comporté 132 points de lâchers sur les régions Aquitaine (53 lâchers), Limousin (32 lâchers) et Midi-Pyrénées (47 lâchers).** Quelques lâchers ont également été organisés en Auvergne (Cantal). Un lâcher correspond à 50 femelles et 25 mâles de *T.sinensis*. Le réseau est porté par un comité de pilotage interrégional, présidé par l'Union Interprofessionnelle de la châtaigne Périgord

– Limousin – Midi-Pyrénées, et regroupant l'ensemble des représentants professionnels de la filière Sud-Ouest.

**Pour consulter la liste des communes ayant bénéficié d'un ou plusieurs lâchers en ce printemps,** se référer au BSV Châtaigne Sud-Ouest n°2 de l'année 2014, disponible sur : <http://limousin.synagri.com/synagri/chataigne>

### Rappels réglementaires

Un arrêté ministériel définit la lutte en France contre le cynips du châtaignier ([arrêté du 22 novembre 2010](#) modifié). Cet arrêté prévoit que toute nouvelle plantation de châtaignier, « *quelle que soit son origine, doit faire l'objet d'une déclaration de plantation par l'exploitant ou le gestionnaire auprès du service chargé de la protection des végétaux dans le département du lieu de plantation* ». Le formulaire de déclaration de plantation est disponible sur le site internet de la DRAAF de votre région (voir adresse internet ci-dessous).

Les foyers de Cynips détectés ces dernières années ont conduit à la délimitation de zones de lutte par arrêtés préfectoraux. Ceci implique que, sauf dérogation ([maintenant possible](#) suite à modification de l'arrêté du 22/11/2010 en novembre dernier), tout mouvement de végétaux ou partie de végétaux de *Castanea Mill.* destinés à la plantation (hors semences et fruits) est interdit, à l'intérieur et vers l'extérieur de ces zones.

Pour en savoir plus sur les zones concernées, consultez les sites internet des DRAAF/SRAL :

Limousin : <http://draaf.limousin.agriculture.gouv.fr/Cynips-du-chataignier>

Aquitaine : <http://ddaf33.agriculture.gouv.fr/Cynips-du-chataignier>

Midi-Pyrénées : <http://draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr/Cynips-du-chataignier>

**Ainsi, surveillez de près vos parcelles** : la présence de galles est le meilleur critère de diagnostic, ce Cynips semblant être la seule espèce à provoquer des galles sur le châtaignier.

**Signalez immédiatement toute suspicion ou découverte de symptômes de contamination, auprès de votre DRAAF-SRAL,** aussi bien pour les châtaigniers forestiers que les châtaigneraies à fruits.

---

## **Chancre de l'écorce du châtaignier (*Cryphonectria (Endothia) parasitica*)**

D'origine asiatique, le chancre de l'écorce est une maladie grave du châtaignier qui s'étend en France depuis 1956.

### Éléments de biologie

Ce champignon ascomycète voit ses spores disséminées par l'eau de pluie, le vent, les insectes, les oiseaux.

La maladie se caractérise sur le tronc, les branches ou les rejets de l'arbre par des chancres qui entraînent le dessèchement des parties supérieures.

On reconnaît facilement le chancre sur les jeunes arbres à écorce lisse par la couleur brun-rougeâtre de l'écorce. La maladie va de l'extérieur à l'intérieur de l'écorce et gagne le bois en quelques semaines.

Sur des arbres plus âgés, la détection est moins visible : l'écorce se craquelle de façon longitudinale et se boursoufle.

### Observations du réseau

**Le chancre est présent sur l'ensemble des régions d'Aquitaine, Limousin, Midi-Pyrénées et Poitou-Charentes.**

Dans ces quatre régions, il a été remarqué, depuis plusieurs années, une présence plus marquée des chancres hypovirulents (voir « Mesures prophylactiques »).

## Mesures prophylactiques

La pratique du curetage des chancres peut être réalisée toute l'année : enlever avec un outil coupant (couteau, serpette, grattoir à chancre,...) la totalité de la partie atteinte, récupérer les copeaux d'écorce pour les brûler (lors de l'élimination de l'inoculum, poser une toile au sol permettant de récupérer facilement les écorces malades curetées) puis désinfecter la plaie. Il ne faut laisser aucune particule d'écorce contaminée sans quoi le chancre redémarre.

**Une lutte biologique est possible par l'apport de souches hypovirulentes** (forme moins virulente du champignon qui ne parvient pas à traverser les couches liégeuses créées par l'arbre) selon la méthode « chancre griffé ». Elle consiste à griffer l'écorce sur toute la surface du chancre puis à appliquer au pinceau le mélange de souches hypovirulentes diluées à 50 % d'eau. Lorsque cette forme atteint un chancre virulent, celui-ci cesse de s'étendre et on constate une cicatrisation à la périphérie du chancre.

En outre, il est important de :

- Lors de l'entretien du verger, éviter absolument les blessures des troncs par le matériel (broyeur, outils de travail du sol, débroussailleuse à fil,...) ;
- Limiter les grosses plaies de taille pour faciliter leur cicatrisation (préférer la taille en vert à la taille d'hiver) ;
- Désinfecter les outils de taille et greffage entre chaque arbre ;
- Éliminer les brindilles en vue de faciliter la détection des chancres à l'intérieur de l'arbre : éliminer toutes les pousses jusqu'à 1 cm de diamètre autour de l'axe et des charpentières (intervention entre la 5<sup>ème</sup> et la 10<sup>ème</sup> année).

## Rappels réglementaires

*Cryphonectria (Endothia) parasitica*, agent du chancre de l'écorce, est un champignon contre lequel la lutte est obligatoire en France sous certaines conditions (cf. arrêté du 31 juillet 2000 modifié). Son signalement est donc obligatoire au SRAL de la DRAAF de votre région.

Il est également réglementé au niveau de la Communauté européenne, sur les plants de châtaignier (cf. arrêté du 24 mai 2006 modifié) et conditionne la délivrance d'un passeport phytosanitaire européen pour la circulation de plants de châtaigniers.

## A RETENIR

**Carpocapse du châtaignier** Toutes premières captures, surveillez vos pièges.

**Cynips du châtaignier** Vol en cours.

**PROCHAIN BULLETIN  
MARDI 22 JUILLET**

*N.B. : Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture du Limousin dégage toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques.*

*Action pilotée par le Ministère de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto*

